

Pièces complémentaires



Nom d'usage :

- Nom de naissance du père/nom de la mère ou
 - Nom de naissance de la mère/nom du père
- Avec autorisation de l'autre parent + copie de son titre d'identité.

Parents divorcés :

- Original du jugement de divorce.
- **GARDE ALTERNÉE** : Présenter une photocopie de la pièce d'identité du parent absent et un justificatif de domicile à son nom (original + photocopie) et pièce d'identité du parent présent + un justificatif de domicile à son nom (original et photocopie).



Parents non mariés et séparés :

- Jugement établissant les conditions de garde de l'enfant.
- Ou**
- Attestation d'accord de délivrance d'un titre sécurisé signée par les deux parents avec la copie de leur titre d'identité.

Mairie de Velaux - 997 Avenue Jean Moulin 13880 Velaux
04 42 87 73 73 - Velaux.fr

Nombre de dossiers déposés :

- Carte nationale d'identité Passeport
- Date de mon rendez-vous



Faire une demande de passeport ou de carte d'identité

POUR UNE PERSONNE MINEURE

Effectuer la démarche en ligne

Le télé-service «Pré-demande» de l'agence nationale des titres sécurisés, simplifie vos demandes de passeport ou de carte nationale d'identité.

Pour effectuer une demande :

- Connectez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>
- Cliquez sur "Réaliser une pré-demande de passeport et/ou carte nationale d'identité"
- Choisissez "Passeport"/"Pré-demande passeport"/ "Effectuer une demande".
- Dans la rubrique "Mon espace identité", choisissez "Réaliser 1 pré-demande passeport et/ou Carte d'identité"
- Compléter le formulaire.
- > L'enregistrement terminé, imprimez le document ou relevez le numéro de votre pré-demande indispensable à la mairie pour traiter votre dossier.



Pour les deux démarches :

- Prenez rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique.
- Présentez-vous muni de la pré-demande ou du dossier CERFA dûment complété avec l'ensemble des documents nécessaires.

Liste des communes les plus proches équipées



Aix-en-Provence.....	04 42 91 90 00
Berre l'étang.....	04 42 74 93 00
Chatéauneuf-les-Martigues.....	04 42 76 89 00
Gardanne.....	04 42 51 79 00
Istres.....	04 13 29 50 00
Lambesc.....	04 42 17 00 50
Les Pennes-Mirabeau.....	04 42 02 24 24
Marignane.....	04 42 31 11 11
Marseille.....	04 91 55 11 11
Martigues.....	04 42 44 33 33
Miramas.....	04 90 58 79 79
Pélissanne.....	04 90 55 11 52
Salon-de-Provence.....	04 90 44 89 00
Vitrolles.....	04 42 77 90 00



Demande pour une carte nationale d'identité ou un Passeport

POUR UNE PERSONNE MINEURE

Pièces à fournir lors du rendez-vous en mairie

PRÉSENTER LES ORIGINAUX ET LEURS PHOTOCOPIES.
 PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET D'UN RERPRÉSENTANT LÉGAL AU DÉPÔT DU DOSSIER.
LORS DU RETRAIT D'UN PASSEPORT, PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR DE PLUS DE 12 ANS.

 DOCUMENTS	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (validité 10 ans) 			PASSEPORT (validité 5 ans) 		
	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte ou vol	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte ou vol
<ul style="list-style-type: none"> • Deux photos d'identité identiques récentes et conformes aux normes (datant de moins de 6 mois) 	OUI			OUI		
<ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal* 	GRATUIT		25 €	Moins de 15 ans : 17 € Plus de 15 ans : 42 €		
<ul style="list-style-type: none"> • Un justificatif de domicile de moins d'un an, au choix parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Facture (électricité ou échancier téléphone fixe, portable, internet ou d'eau), - Ais d'imposition ou de non-imposition, - Quittance d'assurance habitation, - Quittance de loyer règlementaire, 	OUI			OUI		
<ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité 	NON	OUI	NON	OUI		
<ul style="list-style-type: none"> • Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans 	OUI <i>Renouvellement : si CNI périmée depuis plus de 5 ans.</i>			NON	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"> • Acte de naissance 	NON			OUI		
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de perte ou de vol : déclaration de perte ou de vol du passeport ou de la carte nationale d'identité le cas échéant 	NON		OUI	NON		OUI
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'enfant n'a pas de passeport ou de carte nationale d'identité : acte de naissance ou de mariage et un justificatif d'identité avec photo. 	OUI			OUI		

*Timbre fiscal :

achat en bureau de tabac, à la trésorerie, en ligne avec la pré-demande ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>.